HAL
open science

Montpelliérains et Vénitiens sur les routes de l'Orient (XIVe –XVe siècles)

Bernard Doumerc

To cite this version:

Bernard Doumerc. Montpelliérains et Vénitiens sur les routes de l'Orient (XIVe –XVe siècles). Sur les routes de l'Orient, May 2005, France. pp.43-61. hal-00567401

HAL Id: hal-00567401

https://hal.science/hal-00567401v1

Submitted on 21 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Montpelliérains et Vénitiens sur les routes de l'Orient

(XIVe –XVe siècles)

B. Doumerc, Toulouse

Les relations commerciales entretenues par les Provençaux et les Languedociens avec le Levant aux quatorzième et quinzième siècles n'apparaissaient pas très suivies par rapport à celles qui furent développées par les autres cités maritimes occidentales. En effet, les marchands du Midi eurent, au cours de cette période, des relations plutôt ponctuelles avec l'Orient à la différence des cités italiennes telles que Gênes, Venise, et Florence à la fin du quinzième siècle, ou encore les villes portuaires du Royaume d'Aragon. Les cités italiennes se distinguèrent par une politique coloniale[1] durable dans différentes régions du Levant et par des tentatives souvent fructueuses d'imposer un monopole commercial. Ce qu'elles ne purent pas réaliser dans les régions du sud de la France, elles surent l'imposer dans certaines parties de l'Orient comme en mer Noire par exemple qui fut au long de ces deux siècles leur territoire commercial réservé. Cependant, même si par leur présence continue en Orient les négociants italiens éclipsèrent les autres nations marchandes, les Languedociens et les Provençaux surent, à des moments donnés, se faire une place loin d'être négligeable sur ces marchés. Les régions du Levant représentaient depuis les croisades un marché fructueux qui fut convoité pour son intérêt commercial ; trafiquer avec le Levant semblait procurer la prospérité économique grâce aux richesses que ces produits, chers et transportés en petite quantité, rapportaient.

Des marchés à conquérir

Les marchands languedociens et provençaux se croisaient dans des régions bien définies du Levant. En général, nous les rencontrons peu là où les Italiens imposaient une domination comme se sera le cas pour la Crête et la Grèce[2] qui demeura sous influence vénitienne ou encore les régions de la mer Noire et l'île de Chypre qui à la fin du quinzième siècle passa sous domination génoise[3]. Les aires géographiques les plus fréquentées en Orient par les négociants occitans étaient Chypre et la Petite Arménie avec son port, Aïas (Lajazzo)

---

[1] M. BALARD, sous la dir. de, *Etat et colonisation au Moyen Âge*, Lyon, la Manufacture, 1989 ; M. BALARD, A. DUCELLIER, sous la dir. de, *Coloniser au Moyen Age*. *Méthodes d'expansion et techniques de domination en Méditerranée du Xè au XVIè siècles*, Paris, A. Colin, 1995.

[2] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce de Marseille*, Marseille, 1951, 2 vol., tome 1, p. 215.

[3] W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Âge*, Amsterdam, 1967, 2 vol., tome II, p. 412.

au quatorzième siècle, l'Egypte avec Alexandrie comme marché le plus important, la Syrie, et enfin l'île de Rhodes qui devint un grand marché d'échanges pour les Occidentaux.

Durant cette période, les relations des Provençaux et des Languedociens avec les pays du Levant prenaient deux tournures. De 1300 à 1330, les relations commerciales étaient assez actives malgré la perte de Saint-Jean-d'Acre en 1291 et le recul des possessions chrétiennes en Orient ; mais à partir de 1330, le trafic avec le Levant diminuait progressivement et les relations commerciales devinrent irrégulières. Les événements de la fin du quatorzième siècle, après le passage de la peste Noire permirent aux négociants du Midi de la France de reprendre un trafic intense avec les principaux ports du Levant et notamment Alexandrie, mais encore une fois, les conflits latents en Méditerranée occidentale reprirent et le trafic diminua de nouveau jusqu'à l'apparition des services réguliers des galées de France, au siècle suivant, qui profitèrent aux ports du Languedoc et de la Provence, particulièrement à Marseille qui allait bientôt éclipser Montpellier et Aigues-Mortes en devenant le centre maritime principal de la France méridionale.

Au début du quatorzième siècle deux événements allaient bouleverser le commerce des Occidentaux avec l'Orient sans pour autant faire cesser complètement le trafic, mais en le détournant des routes initiales. La chute d'Acre fut un tel désastre pour les Occidentaux qu'elle eut pour effet, dès l'année suivante, la publication de bulles papales interdisant le trafic de nombreuses marchandises avec les Musulmans. Ces mesures eurent des conséquences néfastes sur le trafic commercial avec l'Egypte et la Syrie[4] car les marchands se détournèrent peu à peu de ces régions et amplifièrent leur échanges vers d'autres régions comme les îles de Chypre et de Rhodes et la Petite Arménie où la prohibition n'était pas en vigueur. Chypre prit alors une importance commerciale croissante pour les négociants occidentaux qui en firent le dernier marché chrétien d'Orient qui allait hériter d'une bonne partie du trafic entre l'Orient et l'Occident car on trouvait à Chypre tous les produits précieux recherchés par les Européens. La production de l'île elle-même était assez conséquente et offrait du sucre, du sel, du vin, du coton, de l'indigo, des soieries... que les marchands chrétiens échangeaient facilement contre les draps et les étoffes. Les Languedociens étaient beaucoup plus présents à Chypre que les Provençaux, par exemple le négociant narbonnais, Raymond SERRALHER[5], habitant

---

[4] W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant..., op. cit.*, p. 24-27. Et les travaux indispensables de K. Reyerson, *Business, banking and finance in medieval Montpellier*, Toronto, 1985 ; voir aussi le recueil d'articles: *Society, law and trade in medieval Montpellier*, (trois en français), Londres, Ashgate, 1995.

[5] J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois de Montpellier au Moyen Age », Recueil de Mémoires et

Montpellier, commerçait activement avec l'île à cette période ; pour ses voyages, il pouvait utiliser des navires étrangers. De plus, les Narbonnais possédaient un consul dans l'île avec tous les avantages liés à cette installation. Les négociants provençaux tentaient d'entretenir des relations régulières avec Chypre et son port principal, Famagouste mais ils manquaient cruellement de navires pour leurs transports ; ils utilisaient donc les bâtiments appartenant aux services militaires, qui effectuaient des voyages réguliers et aux étrangers, notamment aux Languedociens, et semblaient dépendants d'une collaboration étroite avec les hommes des cités rivales de Marseille[6]. Les nations occidentales obtenaient des privilèges qui ne les favorisaient pas toutes de la même façon ; la Petite Arménie, au nord de la Syrie, possédait un marché bien approvisionné par les caravanes venant de Damas.

Cependant, ce territoire apparaissait moins sûr que Chypre car la menace égyptienne pesait sur sa destinée. Les rois de Petite Arménie avaient dès le début du quatorzième siècle tenté d'attirer les marchands occidentaux dans les ports d'Aïas. Pour cela, ils consentirent à favoriser certaines nations et là encore, les Génois et les Vénitiens semblaient bénéficier les premiers des faveurs des rois, ils y possédaient un fondouk et une colonie[7]. Néanmoins, les marchands montpelliérains surent trouver une place grâce à deux chartes concédées en 1314 et en 1321[8] leur permettant de bénéficier d'une réduction de deux - pourcents sur les quatre normalement demandés pour les marchandises qui entraient ou qui sortaient de ce territoire. Ce genre de charte, assez rare, marquait d'une façon irréfutable l'existence d'un lien commercial entre Montpellier et la Petite Arménie. Depuis le treizième siècle déjà, ce pays subissait des attaques de plus en plus violentes des Egyptiens qui voulaient annexer le territoire ; en 1322, ces derniers pillèrent le port d'Aïas. La fréquence des échanges diminua et les ports tombèrent dans une décadence difficile à juguler. La Petite Arménie fut définitivement perdue pour les chrétiens en 1367[9] mais les liens commerciaux étaient depuis longtemps rompus.

---

de Travaux de la Société d'Histoire du Droit et des Anciens Pays de Droit Ecrit, fasc. IV, *Mélanges P. Tisset*, Montpellier, 1970, p. 128. Idem, « Les ports languedociens au XIV° et au début du XV° siècle », Montpellier et le Languedoc au Moyen Age, *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, XX, 1990, p. 58.

[6] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.*, p. 210-211.

[7] W. HEYD, *Histoire du commerce du levant..., op. cit.*, p. 81

[8] E. DULAURIER, « Notice sur les privilèges accordés par les rois de la Petite Arménie aux marchands de Montpellier », dans *Mémoires de la Société d'archéologie de Montpellier*, Tome VI, 1904.

[9] W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant..., op. cit.*, p. 85-91. C. Otten-Froux, « Les échanges commerciaux », dans C. Mutafian, dir., *Le royaume arménien de Cilicie*, Paris, 1993, pp. 119-126.

Voisine de Chypre, l' île de Rhodes bénéficia d'un fait majeur au début du quatorzième siècle qui allait attirer, une communauté marchande considérable : en 1309, elle tomba aux mains des Hospitaliers qui allaient y installer le siège de leur maison. Leur présence dans cette île» située au carrefour des régions du Levant avec lesquelles les négociants chrétiens avaient l'habitude de commercer, provoquait l'établissement sur place de nombreux marchands sous la protection de l'Ordre. Marseille jouait là un rôle considérable car des patrons comme Pierre et Laurent de LENGRES[10] mettaient leurs navires au service des Chevaliers pour les transporter dans l'île après la décision d'un projet d'une croisade décrétée au concile de Vienne en 1312. De plus, l'installation des Hospitaliers à Rhodes assurait un réel avantage, car aux côtés des quelques navires marseillais et languedociens, des transports réguliers partirent vers le Levant[11].

Les marchands du Midi de la France furent bien présents dans ces régions jusqu'en 1330 environ, cependant, leur activité commerciale ne pouvait pas rivaliser avec celle des Génois et des Vénitiens ou même encore des Barcelonais. Il n'existait pas de concurrence entre les négociants provençaux et languedociens ; les contrats nous les montraient en constantes relations dans ces voyages lointains. Jusqu'en 1379 environ, les relations des négociants occitans avec l'Orient ne furent qu'épisodiques. Pierre I, roi de Chypre se lança dans une guerre contre le sultan d'Egypte qui interrompit toutes relations commerciales de 1365 à 1370. Curieusement c'est à partir de 1330 que certains marchands reprirent la route des ports de l'Egypte et de la Syrie grâce à des lettres d'absolution concédées par le Saint-siège moyennant finance, ces lettres devinrent d'un usage courant quelques années plus tard. Les nefs absoutes, comme celles du Toulonnais Pierre MIEGE en 1333, purent effectuer des voyages vers Alexandrie pour le compte des négociants languedociens et provençaux qui se trouvaient associés pour avoir un fret suffisant[12]. Ces quelques voyages furent des exceptions et bien souvent les négociants du Midi utilisaient des navires étrangers pour leur trafic avec l'Orient qui se caractérisait par une irrégularité jusqu'en 1380. Les Génois tentèrent d'imposer d'ailleurs un monopole des transports vers l'Orient et le manque de moyens des ports languedociens et provençaux à cette époque, suite à la crise que venait de traverser ces régions incita la cité marchande à se faire de plus en plus présente[13].

---

[10]E. BARAT1ER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.,* p. 214-215.

[11] *Ibid*, p. 210

[12] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.,* p. 221.

[13] A. GERMAIN, *Histoire du commerce de Montpellier*, Montpellier, 1861, 2 vol., tome I, p. 165-167.

Cette période fut marquée d'un renouveau commercial pour la Provence et le Languedoc dans leurs rapports avec l'Orient. Ce nouvel essor du commerce pouvait être expliqué par le conflit entre Gênes et Venise qui se déclencha en 1379, donnant la possibilité aux négociants provençaux et languedociens de briser le blocus économique et lancer à nouveau leurs navires sur la route du Levant[14]. Les nations étrangères, très présentes dans les villes du Languedoc et de la Provence devenaient de véritables concurrentes lorsqu'il s'agissait de maintenir des liens commerciaux avec des cités d'Orient. Mais d'autres événements favorisèrent la reprise de ce trafic pour nos marchands : Chypre, occupée en grande partie par les Génois qui détenaient le port de Famagouste, fut délaissée par les marchands du Midi qui se concentrèrent sur l'Egypte et la Syrie dont les ports regorgeaient dé marchandises. Du fait de l'anarchie qui régnait à ce moment là dans le royaume de Naples, les Marseillais concentrèrent leurs efforts sur d'autres destinations. Les bons rapports qu'entretint la cité phocéenne avec le sultan du Caire eut une influence considérable sur la reprise des échanges, le *fondouk* d'Alexandrie ne cessa jamais d'exister même aux périodes les plus critiques. La paix avec la Sicile permit d'ouvrir le delta de Messine, véritable porte vers le Levant ; enfin, l'interdiction papale fut quasiment levée[15]. Toutes les conditions furent réunies pour qu'un mouvement commercial relativement important renaisse entre le Levant et les ports du Languedoc et de la Provence.

La période la plus propice dans ces rapports avec le Levant s'étendait de 1379 à 1399. Marseillais et Languedociens furent extrêmement actifs et des navires de ces deux régions partaient régulièrement vers l'Orient. Cependant, tous les marchands ne participaient pas à ce commerce. Généralement, il était plutôt entre les mains de capitalistes qui avaient une certaine expérience des voyages au long cours : Julien de CASAULX[16], Nicolas BRACCIFORT[17], Estève de BRANDIS[18], Antoine de JERUSALEM[19], Guillaume et Jacques de FAVAS[20] de Marseille mais aussi Bernard SALAMON[21] de Montpellier ou encore Jacme OLIVIER[22]. Les

---

[14] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.,* p. 227-230.

[15] E BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.,* p. 227, 230-231.

[16] *Ibid*, p. 75-85, 229, 232, 234, 237, 238, 246, 247.

[17] *lbid*., p. 233, 243, 245, 246.

[18] *Ibid*, p. 69-75, 232, 233, 251-252.

[19] *lbid*, p. 232, 242, 245, 248.

[20] C. BARNEL, « Les Favas, une famille de drapier dans la Marseille angevine, 1302-1473 », *Provence Historique*, 1989, p. 368-380.

[21] J. COMBES, « Un groupe d'hommes d'affaires montpelliérains à la fin du XIV° siècle et au commencement du

négociants les plus actifs bénéficiaient d'une renommée et leurs capitaux pouvaient leur permettre d'investir dans ces voyages qui ne cessèrent de comporter des risques. Ils avaient à leur service un ou plusieurs correspondants qu'ils envoyaient traiter leurs affaires sur place ou à qui ils confiaient des marchandises à transporter dans ces régions lointaines pour les vendre au mieux. Certains négociants, comme Raymond SERRALHER[23] de Narbonne allait passé quelque temps sur l'île de Chypre et traitait directement ses affaires. Ces hommes devenaient alors de véritables bailleurs de fonds et travaillaient avec une multitude de personnes, facteurs, représentants ou associés. Car en effet, aucun voyage ne reposait sur la volonté d'un seul ; les Languedociens et les Provençaux s'unirent au travers des différents contrats existant et ils mettaient leur force technique et financière en commun pour lutter contre la concurrence des autres nations. Dès que des négociants montpelliérains, narbonnais ou marseillais faisaient l'acquisition d'une nef, ceux qui embarquaient pour les voyages prévus étaient indistinctement d'une de ces villes. Cette période correspondait en fait à la plus étroite collaboration de ces hommes qui faisaient le commerce. Lorsque vers 1399, l'armement marseillais cessa, les marchands de cette cité continuèrent à se rendre en Orient sur les navires languedociens qui chargeaient à Leucate ou Aigues-Mortes et s'arrêtaient à Marseille pour compléter leurs cargaisons. Parfois, il n'était pas rare que les marchandises soient amenées par barque jusqu'au port de Marseille. A leur retour, ces navires étaient déchargés soit dans un port languedocien, soit à Marseille[24]. De 1390 à 1400, la fréquence de ces voyages cessa et quelques marchands occitans se rendaient au Levant sur des navires étrangers notamment sur des galées appartenant à des marchands florentin d'Avignon ou des galées barcelonaises : le 16 avril 1395, Raymond GALL et Bertrand VASSALH, marchands marseillais, représentants des frères Guillaume et Jacques de FA VAS, se rendaient avec leurs marchandises à Barcelone et de là en Syrie sur l'une des trois galées de cette ville[25]. Au début du quinzième siècle le commerce du Languedoc et de la Provence avec le Levant semblait connaître une légère reprise puisque des expéditions furent organisées régulièrement de 1400 à 1408 sur des navires marseillais.

XV° », *Montpellier et le Languedoc*…, *op. cit.*, p. 85-120.

[22] A. BLANC, « Le livre de compte de Jacme Olivier », *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, Narbonne 1901, p. 273-281

[23]J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois... », *op. cit.*, p. 128 et « Les ports languedociens... », *op. cit.*, p. 58. ; B. DOUMERC, « Documents commerciaux en langue d'oc... », *op. cit.*, p. 229.

[24] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce*..., *op. cit.*, p. 233-235.

[25] *Ibid*, p. 235.

A partir de 1420, le trafic des ports languedociens devint atone jusqu'au milieu du quinzième siècle. Plusieurs facteurs s'additionnaient pour ne pas favoriser les échanges. La France sortait épuisée financièrement de la guerre de Cent Ans et les ressources financières ne suffirent pas à relancer le commerce avec l'Orient. De plus, les Turcs se faisaient de plus en plus menaçants et leur avancée jusqu'en Petite Arménie ainsi que le siège de Constantinople en 1422 entravèrent le commerce. Les représailles avec l'Egypte et la politique monopolistique sur les marchandises conduite par le sultan Barsbay eurent pour effet de maintenir un climat de mésentente qui se répercuta sur la régularité des relations commerciales. Enfin, le sac de Marseille en 1423 et l'affaiblissement économique de Montpellier et de Narbonne touchèrent ce commerce de plein fouet pourtant si lucratif. Les relations avec le Levant dans les années qui suivirent furent le fait de négociants plus audacieux, notamment la famille marseillaise des Forbin qui devint en peu de temps d'une importance capitale pour le commerce de la ville et de la région. Toujours en s'associant aux étrangers, qui savaient se montrer coopératifs lorsque ces villes du Midi rencontraient des difficultés. Les FORBIN[26] et leurs associés, facteurs et représentants comme Foulque ALEXANDRE[27] ou Dominique SIMONDELLI[28], quelques marchands avignonnais et montpelliérains ayant des capitaux suffisants, ainsi que des Marseillais de fraîche date comme les REMESAN[29], surent s'imposer et donner à ces liens commerciaux lointains un nouveau dynamisme. Cependant, ce commerce devait seulement se concentrer sur l'Egypte et la Syrie qui devinrent des plaques tournantes commerciales dans les échanges entre l'Orient et l'Occident.

Un renouveau inattendu

Un événement important allait venir bouleverser ces rapports avec l'arrivée de Jacques CŒUR et la mise en place du service des galées de France. L'entrepreneur Jacques CŒUR comprit rapidement le profit que ces régions du Midi pouvaient retirer en conservant des liens commerciaux étroits avec le Levant. Il organisa, avec l'appui de la cour de France désireuse de contrer la puissance hégémonique des Vénitiens et des Génois, la construction et l'armement de ces navires qui allaient desservir non seulement l'Orient mais aussi bon nombre de places commerciales en Méditerranée occidentale. Il installa le siège de ses affaires à Montpellier et

[26] E. BARAT1ER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.,* p. 341-342.

[27] *Ibid*, p. 341, 344, 346-347, 350.

[28] *Ibid*, p. 341, 343, 346, 348.

[29] *Ibid*, p. 347, 352, 359.

redonna à la seule ville du littoral français méditerranéen, Narbonne étant en décadence, un renouveau commercial qui lui manquait cruellement[30]. Dès 1444, il fit de Marseille une escale sur la route des galées qui se rendaient à Alexandrie ; il venait de donner aux négociants de la cité phocéenne un moyen de se rendre en Egypte et en Syrie et ces voyages connurent dès le départ un certain succès qui lui permit d'accroître sa flotte un an plus tard en faisant l'acquisition d'une galée de Rhodes, la Madeleine[31]. En 1446, il favorisa le commerce vers l'Egypte en obtenant du sultan Djamak la promesse de bien accueillir tous les marchands français venant commercer dans ces régions. Jacques COEUR comprit certainement le rôle commercial que Marseille pourrait jouer un jour et lui donna les moyens de réveiller son économie en lui offrant des moyens de transports. Il réussit un coup de maître en imposant ses navires aux ports les plus importants du Midi et peu de navires étrangers vinrent alors perturber ce monopole. Même les Vénitiens rencontrèrent de grandes difficultés pour maintenir le contact.

Les marchands provençaux et languedociens qui utilisèrent les services de ces galées étaient toujours les mêmes. Seul le duc de Bourgogne tenta pendant un temps d'imposer des navires qui assurèrent une liaison avec l'Orient : il brisa ce monopole des transports en obtenant de la Savoie le port de Villefranche, près de Nice. Il espérait ainsi écouler les draps provenant du Nord de la France sans passer par l'intermédiaire de Marseille ou d'Aigues-Mortes[32]. Son entreprise réussit et quelques navires voyageant pour son compte effectuaient ces voyages sous- pavillon bourguignon. Cependant, cette expérience dura une vingtaine d'années puisque vers 1466, les marchandises venues de Bourgogne étaient à nouveau embarquées à Marseille[33]. L'arrestation de Jacques CŒUR ne mit cependant pas fin à ces voyages vers le Levant : après un période d'hésitation qui suivit sa condamnation, le service des galées ne fut plus assuré au moment où les foires de Lyon prenaient plus d'importance. Le transport des produits orientaux, dont la demande ne cessait de progresser, fut réalisé par les Vénitiens et les Florentins, nouveaux venus dans le monde maritime, qui firent payer fort cher leurs services[34].

---

[30] J. GANDILHON, *La politique économique de Louis XI*, Paris, 1951, p. 242-243.

[31] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.*, p. 348-349. Ces galées de France sous Jacques CŒUR furent au nombre de quatre. Deux d'entre elles assuraient régulièrement des voyages au départ d'Aigues-Mortes, passaient par Marseille et de là, rejoignaient Rhodes, l'Egypte et la Syrie.

[32] *Ibid*, p. 350.

[33] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.*, p. 358.

[34] B. DOUMERC, « Le trafic commercial de Venise au XV° siècle : le convoi d'Aigues-Mortes », *Actes du 110°*

Lorsque le trafic reprit à la fin de la guerre, Louis XI voulut encore une fois soutenir l'activité des ports du Languedoc en interdisant l'entrée des épices dans le royaume ailleurs que dans les ports français. Marseille subit le grave contrecoup de cette mesure protectionniste mais l'année suivante, le roi accorda quelques dérogations. A partir de ce moment là, il imposa une politique commerciale qui allait avoir un impact direct sur les relations avec le Levant[35]. Organisant une compagnie de navigation, le roi fit appel aux anciens compagnons de Jacques CŒUR. Deux galées furent construites à Beaucaire et leur premier départ était fixé au 15 mars 1465 d'Aigues-Mortes et firent escale à Marseille, Nice, Savone, Pise, Gaète, Naples, Palerme, Messine, Chio, Rhodes ; ensuite un navire allait à Alexandrie, l'autre à Beyrouth et Jaffa[36]. Ces voyages dynamisèrent une nouvelle fois ce trafic commercial. De plus, les conditions étaient réunies pour assurer le succès de ces expéditions : Gênes était épuisée dans ces luttes avec Milan et Barcelone venait d'entrer dans une guerre qui allait absorber sa flotte.

Seules Florence et Venise se montrèrent des concurrentes redoutables que Louis XI tentait de tenir à distance par l'imposition de diverses taxes dans les ports français. En 1471, il décréta à nouveau une dure interdiction sur l'entrée en France des épices, du coton et de l'alun qui visait directement les Vénitiens[37]. En 1474, les galées de France furent réquisitionnées pour ravitailler par Collioure l'armée du roi de France en Roussillon ; pendant deux années encore, le commerce du Levant fut laissé aux mains des étrangers et les négociants du Midi, particulièrement les Marseillais, utilisaient ces navires vénitiens ou florentins. En 1476, les galées furent rachetées et reprirent du service ; leur port d'attache fut alors fixé à Marseille et Aigues-Mortes devint une escale. L'activité économique de Montpellier était alors maintenue artificiellement et Marseille fit montre de sa supériorité grâce à quelques négociants encore actifs dans ce commerce hauturier. Lorsque le 10 décembre 1481, la cité phocéenne entra dans le domaine français, elle devint incontestablement la meilleure place maritime sur le littoral du Midi français.

L'organisation du commerce avec l'Orient

Congrès National des Sociétés Savantes (Montpellier, 1985), Paris, CTHS, 1986, p. 186 et suivantes.

[35] E. BARATIER, F. REYNAUD, Histoire du commerce..., *op. cit.*, p. 356-357.

[36] J. GANDILHON, *La politique économique*..., *op. cit.*, p. 245-249.

[37] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce*..., *op. cit.*, p. 357.

Les marchands languedociens pendant leurs voyages, bénéficiaient de points d'appui dans les différentes villes portuaires du Levant. Selon les périodes, ces consulats étaient plus ou moins bien représentés et d'autres marchands résidants les aidaient dans leur démarche pour faciliter leurs transactions commerciales et résoudre les problèmes divers qu'un commerçant pouvait rencontrer. L'organisation de ces voyages était aussi soumise à des impératifs face aux risques encourus lors de traversées si longues. Le trafic avec ces régions lointaines revêtait un caractère un peu particulier car il devait obéir à des règles strictes pour assurer son succès.

Lorsque des négociants décidaient d'organiser une expédition vers l'Orient, rares étaient ceux qui partaient sans prendre de nombreuses précautions. Lorsqu'ils débarquaient dans les villes maritimes étrangères, ils savaient qu'ils allaient retrouver leurs concitoyens ou du moins d'autres commerçants avec qui ils entretenaient des rapports cordiaux. Ces négociants étaient accueillis dans un *fondouk*, véritable quartier réservé aux négociants d'une communauté étrangère que les autorités du pays attribuaient aux partenaires commerciaux chrétiens[38]. La pérennité des *fondouk* n'était pourtant pas identique partout, l'occupation d'un tel lieu dépendait toujours de la conjoncture politique et de la bonne entente entre les gouvernements. Généralement, les *fondouk* étaient constitués de plusieurs bâtiments comprenant des lieux de vie mais aussi des entrepôts où les négociants pouvaient déposer leurs marchandises. Parfois, le fondouk s'étendait à un quartier entier où les citoyens étrangers trouvaient une église, des maisons avec fours, des bains, des jardins. Une véritable vie sociale pouvait alors s'organiser dans ces endroits un peu particuliers. Cependant, à une période où le commerce avec le Levant n'était pas régulier ou lorsqu'il n'y avait pas de *fondouk*, les marchands languedociens et provençaux n'hésitaient pas à s'installer, le temps de traiter leurs affaires, dans un *fondouk* génois, vénitien ou barcelonais[39]. Il arrivait d'ailleurs bien souvent que les notaires appartenant à la nation présente enregistrent les actes concernant les marchands étrangers : le 17 janvier 1400, dans le *fondouk* vénitien d'Alexandrie, des marchands languedociens élisaient leur consul[40]. Les archives génoises de Lajazzo en Arménie laissent apparaître elles aussi les noms de Provençaux dans les contrats[41]. Ces contacts étroits avec les différentes nations commerciales étrangères devaient faciliter les liens

---

[38] J. GANDILHON, *La politique économique..., op. cit.,* p. 250.

[39] G. JEHEL, *Les Génois en Méditerranée occidentale,* Amiens, PU, 1990, p. 381-382.

[40] B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie au XVe siècle », *Annales du Midi*, 97, 1985, pp. 269-284.

commerciaux. Mais là encore, les marchands du Midi semblaient être dépendants de leurs concurrents qui étaient implantés d'une façon dominante dans ces régions.

Les communautés du Midi de la France étaient représentées dans les *fondouk* par un consul. La charge de consul n'était pas une institution propre au Levant mais leur statut dans ces régions était un peu différent du fait de l'éloignement géographique. Ils possédaient des prérogatives et un pouvoir de décision beaucoup plus étendu. Au début du quatorzième siècle, chaque communauté semblait posséder un représentant mais lorsque la conjoncture changea, il arrivait que Languedociens et Provençaux s'unissent et décident d'élire un seul homme pour les représenter. Le consul avait pour mission d'organiser l'arrivée de nouveaux négociants ; il devait faciliter les relations entre avec les autorités locales. Son intervention devenait indispensable lors de litiges ou de problèmes de représailles puisqu'il se posait en défenseur. Cependant, les consuls de France ou de Marseille à Alexandrie par exemple, semblaient ne pas avoir autant de poids que ceux des autres nations au moment du règlement d'un litige. Au début du quinzième siècle, Garin BARDUC, marchand de Montpellier fut confronté au consul génois Illario CATTANEO, pour qu'il se soumette au même traitement que les marchands génois au moment où le sultan leur réclamait une taxe. Garin refusa et fit appel à son consul, Jean FOURNIER[42], mais ce dernier fut impuissant face au pouvoir des Génois ; il se tourna alors vers le consul vénitien qui ne pouvait rien faire pour lui. Garin accepta de payer ce que demandaient ses redoutables rivaux[43]. Les marchands Languedociens étaient toujours en position d'infériorité face aux grandes nations marchandes italiennes et même aux Aragonais dont le poids dans le commerce international était incontestable.

Pour réussir ces transactions avec ces pays lointains, il fallait être en mesure de fournir des produits réclamés par les autochtones. En schématisant un peu, les marchands du Midi apportaient des draps, toiles et tissus comme des métaux, brut et ouvragés de toute l'Europe et ramenaient principalement des produits d'épicerie et du coton. Il fallait être capable d'investir des capitaux substantiels pour participer au financement du navire, payer le nolis et surtout, financer son armement pour assurer la sécurité en mer. Pour cela, les négociants s'organisaient en société et limitaient de cette manière les pertes si un malheur arrivait aux marchandises ; d'une autre façon, les négociants tentaient de contourner les problèmes qui pouvaient surgir en

---

[41] W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant..., op. cit.,* p. 87.

[42] Voir annexe

[43] B. DOUMERC, « Documents commerciaux rédigés en langue d'oc enregistrés à Alexandrie par les notaires vénitiens», Annales du Midi, 99, 1987, p. 230-231.

confiant leurs cargaisons à plusieurs navires[44]. Les départs vers le Levant étaient de plus soumis à diverses contraintes : ils se faisaient habituellement au printemps ou à l'automne et parfois en été[45]. Lors des périodes fastes comme à la fin du quatorzième siècle, les navires effectuaient plusieurs voyages dans l'année avec une certaine périodicité ; bien souvent, ces navires marchands voyageaient de conserve. Mais lorsque la fréquence des voyages diminua, les nefs et les galées s'aventuraient seules en mer et pour palier les risques qui pouvaient surgir ces navires disposaient d'un armement plus important, ces moyens de défense étant mentionnés dans les contrats de nolisement[46].

Les marchands méridionaux n'occupaient plus une place de choix dans ce trafic avec l'Orient car, mis à part une période faste, ils étaient continuellement à la merci des négociants étrangers qui tentaient par tous les moyens de contrôler ce marché. Les Languedociens qui participaient à ce commerce, bien qu'ils soient souvent d'origine étrangère comme la majorité des négociants les plus actifs des quatorzième et quinzième siècles, ne devaient leur survie qu'à leur volonté particulière de préserver leur indépendance commerciale.

Les actes de piraterie et la guerre de course furent de tout temps présents en Méditerranée occidentale et orientale. Les pirates ou les corsaires armaient des navires pour tenter de s'emparer des cargaisons et parfois même des personnes présentes sur ce même navire. Ils suivaient les circuits commerciaux et agissaient en fonction de l'organisation du commerce maritime. Toutes les nations du bassin méditerranéen fournirent des pirates mêmes si les Catalans furent les plus actifs. Une différence demeurait cependant entre les actes de piraterie à proprement parler et la guerre de course. La piraterie était le fait d'un groupe d'hommes qui effectuaient ces entreprises guerrières sans rendre de compte à personne[47], ils attaquaient les bateaux sans se soucier de la nationalité de ce dernier et agissaient à l'aveuglette ; n'importe qui pouvait armer un navire et sillonner les mers dans le but d'aborder un navire marchand et de lui dérober son chargement. Ces opérations maritimes s'effectuaient avec violence puisque les pirates étaient de véritables bandits des mers et agissaient en toute illégalité. La guerre de course, à la différence de la piraterie, était beaucoup plus

---

[44] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.*, p. 229-230.

[45] Ibid, p. 242.

[46] Voir annexe

[47] M. MOLLAT, « Guerre de course et piraterie à la fin du Moyen Âge : aspects économiques et sociaux », dans *Hamische Geschichtsblatter*, 1972, pp. 1-14., p. 1 et « Essai d'orientation pour l'étude de la guerre de course et de la piraterie (XIIIe-XVe siècles) », dans *Anuario de Estudios medievales*, 10, 1980, p. 743-744.

institutionnalisée car ces marins, qui pourtant procédaient de la même façon que les pirates, étaient en quelques sortes mandatés par un État et agissaient sous couvert d'une autorisation[48]. Les corsaires recevaient des lettres de marques et agissaient contre les navires appartenant aux ennemis désignés ; en effet, si un acte de piraterie était commis par des hommes appartenant à telle ou telle cité, et si le règlement de ce problème ne se faisait pas à l'amiable, les autorités de la ville spoliée envoyaient en retour un navire qui attaquait principalement les bateaux appartenant à la ville dont étaient issus les voleurs. Ces nombreux problèmes qui pouvaient surgir entre n'importe quelle communauté avaient pour conséquence de gêner considérablement le trafic hauturier. Il semblait difficile de déterminer exactement qui était pirate et qui était corsaire car bien souvent des abus furent commis qui engendraient encore de nouveau problèmes que les autorités devaient résoudre rapidement pour harmoniser le trafic[49].

Les archives notariales des cités maritimes méditerranéennes renferment un nombre incalculable d'actes de ce genre qui donnaient lieu à des procès, des délivrances de lettres de marques ou de représailles. Le commerce méditerranéen aux quatorzième et quinzième siècles sembla avoir continuellement éprouvé les méfaits de ces problèmes sur mer et par voie de conséquence l'économie toute entière en fut perturbée. L'armement des navires se renforça donc et les contrats d'assurance englobaient ces risques par un accroissement des prix[50]. Outre les dangers d'effectuer un voyage long dans une .mer souvent hostile, les négociants devaient se méfier de faire de mauvaises rencontres et pour cela prendre les précautions nécessaires. Il arrivait souvent que certaines routes maritimes soient modifiées car les pirates étaient bien trop présents sur un parcours fréquenté ; ceci semblait un moyen de lutter contre les attaques intempestives.

Cependant, la constitution d'un convoi restait l'usage le plus sûr[51]. Lorsque les relations commerciales reprirent avec régularité à la fin du quatorzième siècle entre les ports du Languedoc, de la Provence et du Levant, les négociants associaient leurs efforts pour partir en groupe. Si un navire effectuait la traversée seul, le patron devait absolument renforcer son

---

[48] *Ibid*, p. 743-744.

[49] A. BLANC, « Pirates catalans, 1419 », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1892-1893, Narbonne, 1901, pp. 238-240.

[50] M. MOLLAT, « Guerre de course et piraterie... », *op. cit.*, p. 8-9.

[51] M. T. FERRER I MALLOL, « La navegacio de conserva à l'edat mitjana », dans *Anuario de Estudios medievales*, 24, 1994, pp. 453-463.

armement, ce qui augmentait le coût de l'expédition[52] : en 1379, les deux galées *Sainte-Catherine* et *Sainte-Annonciade*, appartenant à des armateurs marseillais, partaient ensemble à destination de Beyrouth[53]. Jusqu'en 1387, les nefs *Sainte-Marie* de Narbonne, *Saint-Georges* de Montpellier, et *Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Madeleine*, commune au deux cités, effectuaient régulièrement des voyages vers l'Egypte et la Syrie[54].

Peu à peu l'activité se réduisit pendant les dernières décennies du quinzième siècle, seules les puissances navales les mieux organisées purent tenir le choc de l'ouverture des nouvelles voies maritimes et les ports du Languedoc, Montpellier en premier lieu, ne purent maintenir une activité fructueuse[55]. Les Vénitiens avaient attendu de reprendre la place laissée vacante par les entrepreneurs français, ce fut l'heure de la revanche.

---

[52] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce..., op. cit.*, p. 242.

[53] *Ibid*, p. 232.

[54] *Ibid.*, p. 233.

[55] B. Doumerc, « La lente agonie des ports du Midi (fin XVe - début XVIe) », *Annales du Midi*, 207, 1994, pp. 316-331

LES MARCHANDS DE MONTPELLIER

Raymond **AFRIANO**[1] (d')

En 1400 et 1402, associé avec André TILHOL, il négocie deux commandes de Jean de LA SERIA de Montpellier et de Bertrandet de JERUSALEM. Il quitta Aigues-Mortes en février 1403 sur le navire du Marseillais Jean BOTON pour Alexandrie. Il mourut avec Pierre FABRE après avoir été détenu pendant deux mois à Alexandrie après 1404.

Les **ALAMANDIN**[2]

En 1293, les deux frères, Hugues et Pons qui fréquentaient les foires de Champagne, s'intitulaient apothicaires, autrement dit épiciers. En 1302, on les cataloguait changeurs. Ils étaient tour à tour consuls et bayles. A ce moment là, leur oncle Pierre était le Commandeur de la maison du Temple à Montpellier. Hugues et Pons avaient déjà une certaine importance puisqu'ils avaient des représentants attitrés à Nîmes et à Gênes : leur agent en Italie était Mathieu de SALICATES, changeur en affaires avec les Génois.

Etienne **ALLEGRE**[3]

Originaire d'Aurillac. De 1355 à 1360, il semblait n'avoir disposé que de ressources limitées ; il utilisait le relais vénitien pour son trafic avec le Levant.

1359, associé à Jean LOBAT. Des produits achetés en leur nom à Chypre avec les revenus pontificaux ayant été vendus à Venise, ils ne purent obtenir le transfert de l'argent provenant de cette vente, et le pape fut obligé de leur accorder de longs délais. Finalement le 18 juillet 1375, Grégoire XI fit grâce du reliquat à Etienne qui se prétendait réduit à la mendicité et à Jeanne, soeur et héritière de Jean LOBAT.

Etienne ALLEGRE et Jean LOBAT faisaient partie de l'un des métiers majeurs de Montpellier, celui des *pebriers sobeyrans*.

Bernard **AMENLIER**[4]

Pratiquait le négoce à Majorque, Collioure, Barcelone et Valence au début du XIVe siècle. Il réalisa huit voyages entre 1302 et 1312.

Deo **AMBROGI**[5] (ou **AMBROSII**)

Deo **AMBROGI** le second

Florentin d'origine. Le premier Deo organisa une dynastie marchande qui occupa une place essentielle dans le commerce montpelliérain. Il s'installa à Montpellier en 1351 pour exercer le commerce des armes. Après enquête, il devint bourgeois de la ville. Inscrit parmi les merciers, en 1355 devint consul de ce métier.

Quelques décennies plus tard, un autre Deo AMBROGI devint un marchand influant de cette même ville. Rangé d'abord parmi les *pebriers sobeyrans* de 1385 à 1399, il se fit par la suite admettre parmi les changeurs après 1403. Il devint consul de mer en 1390, régent des marchands navigants en 1398 et 1405 et enfin consul majeur en 1403, 1412 et 1417.

Avec son associé Giovanni FRANCESCHI, il était en relations avec Francesco DATINI de Prato et habita pendant un temps Avignon. Ce dernier chargeait des compagnies florentines de Montpellier d'acheter sur les lieux de production, aux foires de Pézenas et Montagnac ou à Montpellier, des draps du Languedoc. Deo était aussi en relations étroites avec des marchands vénitiens.

En combinant les opérations bancaires avec le commerce terrestre et maritime, il amassa une grosse fortune. Sa fille Catherine épousa Bartolomeo MANNI, venu également de Florence.

Raymond **ARPIN**[6]

Le 15 septembre 1298, il était désigné capitaine des marchands aux foires de Champagne. Il devait représenter les intérêts des négociants languedociens et de tous ceux qui se mettaient sous sa protection. Cette nomination fut confirmée le 31 mars 1299 par les autorités montpelliéraines lorsque Raymond demanda habilement à occuper cette fonction tant que la communauté marchande voudrait de lui. Cela revenait à le nommer à vie.

Cependant, il déçut ses compatriotes et fut remplacé en 1317 par Girard de FIGEAC, avocat auprès de la Cour des foires.

Jacques **ARQUIER**[7]

En 1385, il fut nommé par les consuls majeurs, consul sur mer pour un voyage à Chypre, Rhodes et Beyrouth.

Etienne **AURIAC**[8] (d')

Il possédait la nef *Saint-Clément* qui faisait des voyages vers le Levant et ailleurs, notamment à Venise et Chypre en 1333. Cette nef fut attaquée par des pirates catalans en septembre 1339 alors qu'elle revenait de Chypre. En 1345, il prenait place sur la nef *Sainte-Marie-de-Vauvert*. Les consuls majeurs de Montpellier l'avaient fait consul sur mer pour ce voyage à Chypre.

Bernard **AUTIGNAC**[9] (d')

Le 27 janvier 1378, il était envoyé à Gênes par Arnaud de LAR, Arnaud RAYNAUD et Jean de SERIERES afin d'acheter une

nef à deux ou trois ponts pour la ramener sur la côte languedocienne.

Gaillard **BALSAC**[10]

Marchand de Montpellier (?).

Il était un des neveux de Bernard SALAMON. Vers 1415, il semblerait qu'il ait joué un rôle important ; il apparaissait dans des contrats où il était associé à ses oncles, Jean BONFILS et Henriguet TIGIN.

Il partit à Paris mais revînt dans le Midi en 1418. Le 30 mars 1423, il achetait à un chanoine un hôtel sis à Montpellier, rue du Petit Scel. Nommé maître des ports de la sénéchaussée de Beaucaire le 8 février 1426, il se retira des affaires et en 1440, s'installait à Rodez.

Jean **BARBIER**[11]

C'était un marchand de petite envergure qui avait une fonction d'hôte à Montpellier en 1363. II déclarait dans un procès de 1363 que quelques années auparavant, le Marseillais Charles de RABES, lui avait laissé vendre des salaisons et de l'huile de cade.

Garin **BARDUC**[12]

Entre 1400 et 1405, il séjournait souvent à Alexandrie et rejoignait le Levant en effectuant des allers et retours. En 1400, il fut confronté dans le port égyptien à un problème avec des Génois. Il fit appel à Jean FOURNIER, consul des Français, mais celui-ci n'eut pas assez de pouvoir pour contrer l'offensive du puissant clan génois dirigé par les LOMELLINO, dont la moitié des membres faisait partie du conseil des marchands. Les Génois parvinrent à exiger de Garin l'équivalent de mille livres tournois mais il refusa de payer les taxes réclamées par le consul génois Ilari CATANI. Le 12 mai 1406, il passait un contrat avec le Génois Raphaël SQUARZAFICO et le Narbonnais Jean TIGNEROL pour rejoindre Rhodes et Aigues-Mortes.

François **BARTOLIN**

Le 10 janvier 1380, il nolisait avec Pierre BUGARRE la moitié de la nef *Saint-Julien* à Pierre FILHOLIN pour un transport de marchandises de Marseille à Beyrouth et retour.

Etienne **BEDOS**[13]

Le 31 juillet 1381, i1 était le scribe d'une galère de neuf marchands d'Aigues-Mortes et de Montpellier qu'il nolisait à Guillaume de FAVAS, Hugues ALAMAN, Bertrandet de JERUSALEM et Léonard JACQUES pour porter à Gaète, Naples et Salerne cent soixante cinq pièces de draps. Le chargement se fit vers le 15 août aux îles de Marseille.

Jean **BONFILS**[14]

Il était en affaires avec Bernard SALAMON. En 1415, il s'associa à lui et à Gaillard BALSAC et partit à Paris ; il y passa quelques temps avant de revenir à Montpellier où il acheta une maison.

Segondin **BOSSAVIN**[15]

Originaire d'Alba (Piémont). Il faisait partie de ces marchands italiens qui avaient bénéficié d'exemptions fiscales pour venir s'installer à Montpellier dans le but de dynamiser l'économie à partir du XVe siècle. Mais il choisit de s'installer à Montpellier parce qu'il y avait un parent sur place, Tommasso BOSSAVINI dans la deuxième moitié du XIVe siècle.

Il participa, avec trente six autres Montpelliérains dont deux autres marchands d'origine italienne : Jacques de PROXIDA et Lorenzo CERVELLI, au voyage de la galée de Narbonne au Levant en 1432.

En 1448, il acheta un grand hôtel dans le centre des affaires à Montpellier, rue d'Embouque d'Or ; il possédait en plus une boutique pour la vente des étoffes, une *taula de mazel de bou* sur le marché, des vignes, des oliviers et deux propriétés agricoles dont la *Riveira de Lelers* au bords du Lez

En 1452, il nomma comme procureur Antoine de NEVE, lui aussi d'origine italienne. Ces deux familles étaient unies puisque Segondin épousa une Marguerite de NEVE (un acte de 1471 cite cette dernière comme sa veuve). Il possédait des biens identiques aux grands marchands montpelliérains.

Tommaso **BOSSAVINI**[16]

Marchand d'Alba, habitant Montpellier. I1 était un parent de Segondin BOSSAVIN.

En 1372, il se trouvait à Montpellier et y gérait les intérêts d'un Florentin installé à Famagouste. En1380 il s'associait à Jacme OLIVIER et confiait une commande à la nef *Saint-Jean-Baptiste* et *Sainte-Marie - Madeleine*.

En 1381, il faisait valoir devant le viguier de Marseille qu'une commande pour le Levant, confiée à un de ses facteurs, d'Alba comme lui, à la nef des marchands de Montpellier et de Narbonne, lui appartenait bien. Il obtint au retour de la nef que ses biens lui soient restitués. Un acte du 21 avril 1388 rappelait que Tommaso avait été admis comme *verus habitator et incola ville montispessulani*.

De plus, il recruta son neveu Antoine de NEVE, famille originaire d'Alba aussi et qui était depuis longtemps installée à Montpellier.

Jean **BRUNET**[17]

En 1404 avec les frères FABRE, Guillaume MORN et Auguste SICARD, il nolisait le bateau de Pierre Michel de BERRE.

Pierre **BUGARRE**[18]

Originaire de Collioure.

Le 10 août 1371 une barque de pirates armée par les Marseillais Antoine ARTUGON et Guillaume de VITROLLES, attaqua et pilla au large d'Agde une barque d'Aigues-Mortes qui transportait des draps en Catalogne. La cargaison fut emportée à Marseille. Cinq jours plus tard. Pierre BUGARRE et Guillaume PINHOL, les deux propriétaires des marchandises, venaient les réclamer aux autorités de la ville. Ils logèrent alors chez Jean CASSE, consul des Languedociens à Marseille. Dans la rue, Antoine ARTUGON, l'un des pirates, provoqua et menaça Pierre et Guillaume. Ils ne répondirent pas à son attaque et se réfugièrent dans l'église. Pour les libérer, Jean CASSE envoya une escorte avec laquelle ils regagnèrent sa maison. Grâce à la protection du consul, leur cause intéressa le Conseil de la ville et le 21 août, avec une célérité inaccoutumée, le juge de la Cour du palais rendit une sentence en leur faveur.

Le 10 janvier 1380, dans un contrat d'affrètement, il nolisait avec François BERTOLIN la moitié de la nef *Saint-Julien* à Pierre FILHOLIN pour un transport de marchandises de Marseille à Beyrouth et retour.

Pierre **CABANNES**[19] (de)

Il était dit bourgeois de la cité languedocienne.

Dès 1326, sa coque effectuait des voyages entre Majorque et Marseille ; le patron était un Catalan de Majorque. Les marchands marseillais utilisaient à l'occasion des navires languedociens pour leur trafic en direction des Baléares.

Raphaël **CASTAGNE**[20]

Marchand génois habitant Montpellier.

Il participait aux échanges entre Marseille et Gênes et remplissait la fonction de cosignataire de navires et de correspondant des marchands génois ou avignonnais. Il commerçait souvent à partir de Bouc, port annexe de Marseille et trafiquait parfois indirectement avec le Levant.

En 1427, il affrétait un navire espagnol, le *Sainte-Croix*, pour charger des marchandises (sel) et des passagers à Bouc ou à Marseille ; ce navire devait aller à la cueillette dans les ports italiens, dont Naples et Palerme, pour remplir ses cales, avant de prendre la route du retour.

En juin 1429, il envoyait une navette vénitienne pour enlever en Arles une cargaison qu'il destinait à Gaète et en rapporter une autre à Marseille. Une lettre de change tirée de Gaète le 16 février 1431 par le Génois Matteo di MARINI le faisait apparaître comme le débiteur.

Le 16 février 1435 et en 1436, il était le facteur à Marseille de Domenico LOMELLINI, illustre marchand génois ; il traitait une affaire pour lui, envoyant un bateau de Marseille à Agde pour y chercher du blé destiné à Gênes.

En 1437, il était le facteur de Mathieu RICCI, marchand d'Avignon ; il s'occupa d'une barque sévillane allant charger à Bouc mille huit cent setiers de céréales appartenant à son commanditaire, pour les porter à Albenga, Savone ou peut-être Gênes. En décembre 1438, il affréta un navire caboteur, le *Sainte- Marie-Saint-Jacques*, pour transporter du sel de Bouc à Gênes et faire un second voyage à La Spezzia.

Bérenger **CATALAN**[21]

En décembre 1475, il vint à Marseille pour confier à Pedro de CARALT des draps à vendre en Sicile. Bérenger les chargea à bord d'une galère vénitienne à l'escale de Marseille et qui se rendait en Italie du Sud. Son correspondant à Palerme était un Marseillais : Guillaume ADAMICRISTO qui avait pour mission de remettre le chargement à CARALT.

Jean **CAZALS BLANC**[22] (de)ou **CARALLE BLANC** (de)

Le 11 mai 1406, il nolisait le bateau du Barcelonais Bernard FUSTIER pour Narbonne. En février 1424, il fut chargé avec Jean VIDAL par noble Jean de CONQUES de réclamer ce qui était dû à ce dernier par Pierre VIDAL de Castres.

Raymond **COLET**[23] (de)

Il était originaire de Pégairolles de Buèges dans l'Hérault.

Il fit fortune dan le commerce des toiles. Son frère, Guillaume, qui avait travaillé dans son entreprise, décéda avant lui, laissant trois enfants. Raymond s'occupa d'eux et leur donna à chacun mille florins contre leur renonciation jurée à toute autre prétention. Après sa mort, Catherine, sa veuve était partie avec ses neveux ; ils revendiquaient des droits sur les biens de Raymond. Ce fut en 1357 qu'il fit son testament dans lequel il instituait son fils mineur, André. Malheureusement, André vint à mourir en minorité et sans enfant. Il survint alors une féroce querelle entre Bernard TESSIER, exécuteur testamentaire et les neveux et Catherine.

Jean **COLOMBIER**[24]

Après avoir perdu au large de la Corse leur nef *Sainte-Marie* revenant de Sicile et de Sardaigne avec du blé et d'autres marchandises pour Montpellier, il eut avec Jacques GUILHEM pour dédommagement deux nefs absoutes par le pape Urbain V en 1365. Les deux marchands, malgré l'interdiction formelle inscrite dans la décision pontificale de commercer, s’empressèrent de les céder à leur tour : une nef absoute à un Génois, l'autre à des Barcelonais.

Pierre **COLOMBIER**[25]

Il était considéré comme un bourgeois de cette ville ; il était issu d'une famille montpelliéraine qui, au XIVe siècle, avait fourni plusieurs consuls à la ville. Son père, Thomas, fut consul de France et de Marseille à Alexandrie en 1428. Le 20 mai 1435, Pierre louait le bateau du Catalan Stéphane TORRES pour expédier des tissus en Egypte. En 1439, il était nommé consul à Montpellier. Au mois d'avril 1445, il travaillait en relation directe avec Jacques COEUR, qui se trouvait alors à Montpellier, car il était son facteur.

Le roi Charles VII fit parvenir sous la forme de mandement l'ordre de faire construire et d'aimer dans le port d'Agde un navire marchand de fort tonnage. La mission de Pierre fut de tenir la comptabilité d'une série d'achats à Gênes pour compléter l'armement et la cargaison de ce navire. Cet exemple démontre que tous les navires n'étaient pas construits à Aigues-Mortes ; pour cela, les Montpelliérains sollicitaient des dérogations. En 1455, il fut consul de France et de Marseille à Alexandrie.

Avignon **COMBS**[26] (de)

Rien ne dit qu'il était apparenté à G. de COMBS. Le 23 septembre 1480, il obtint la qualité de citoyen de Marseille.

G. **COMBS**[27] (de)

En 1477, il vendait à Marseille du sucre sicilien à un Genevois.

André et Jean **CONDAMINE**[28] (de)

Dans une enquête de 1339, ils apparaissaient comme des négociants installés à Majorque. Jean agissait souvent pour le compte de l'homme d'affaires montpelliérain, Alexandre de SAINT-CYR.

Les **CONQUES**[29]

Marchands de Montpellier et de Marseille originaires du Quercy (Figeac).

Membres d' une famille de négociants ayant fait fortune à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle à Marseille et à Montpellier. Ils ne cessèrent de longues décennies durant d'occuper des places éminentes aussi bien dans l'économie que dans l'administration.

Les CONQUES de Montpellier participaient au trafic du Levant et s'intéressaient notamment au commerce des draps ; en même temps, ils avaient accès au consulat. Aux XIVe et XVe siècles, leur rôle commercial devint moins apparent mais ils avaient acquis une grosse fortune immobilière en ville.

En 1312, Guilhem avait été anobli, désormais lui même et ses descendants portaient le titre de « damoiseau » ; les autres branches conserveront la qualité de bourgeois.

En février 1424 Jean de CONQUES chargeait Jean de CAZALS BLANC de Montpellier et Jean VIDAL de Narbonne de réclamer ce qui lui était dû par Pierre VIDAL de Castres,

receveur général au pas de Narbonne de la redevance de trois deniers par livre levée sur le trafic franco-aragonais, afin de dédommager les bénéficiaires des lettres de marques. Les CONQUES, cela ne faisait pas de doute, continuaient à avoir des intérêts dans le commerce maritime.

Guilhem **CONSTA**[30]

En juillet 1332, il nolisait la nef *Saint-Sauveur* du Narbonnais Arnaud RAYNAUD pour acheter des grains en Sardaigne. Les 7 et 8 octobre 1332, il nolisait le *Saint-Antoine*, avec un marchand de Montpellier, Bertrand ALRAS pour le transport de céréales de Bertrand EGUELIER de Toulon.

Béranger **CONTENT**[31]

Au début du XVe siècle, avec son concitoyen Nado CAVONI, ils s'assurèrent les services du Catalan Pere MIQUEL pour transporter du riz, de l'huile et des tissus en Egypte.

Jacques **CORRIGER**[32]

En 1433, sa nef chargeait du froment en Sicile pour Aigues - Mortes.

Déodat **CROSO**[33] (de)

En 1414, Jacques JOURDA et Bernard SALAMON lui confièrent plusieurs commandes terrestres à destination de la Catalogne.

Philippe **CRUZOLS**[34] (de)

Il appartenait à une famille venue chercher fortune à Marseille et à Montpellier dans le premier tiers du XIII siècle. Cette famille s'était distinguée dans le commerce et l'administration. Au XIVe siècle, leur fortune s'était amenuisée : rangés parmi les bourgeois, ils ne vivaient plus guère à Montpellier que de leurs revenus immobiliers. Leur fortune fut aussi brillante qu'éphémère. Il faisait des achats pour le compte de la Chambre apostolique sous Jean XXII ; il figurait très souvent dans les comptes pontificaux de 1318 à 1330.

Pierre **DALMA**[35]

En novembre1386, il investissait à Barcelone la somme de cent sept florins d'or pour acheter quarante jarres de thons et dix paniers de figues à destination de Montpellier.

Gérard **DELAPORTE**[36]

Il vendait de la cochenille dans le royaume de Valence en 1319 en association avec Pierre ROCH. Le 3 mai 1336, il bénéficiait d'une autorisation d'exporter deux chevaux de Valence en Languedoc.

Giraud **DEYSSES**[37]

Guillaume **DEYSSES**

Les deux frères se trouvaient dans le proche entourage de la famille de FAVAS. Dans un document du 13 août 1383, Giraud était dit « alias de FAVAS » ; cet acte stipulait qu'il devait

(ou **DISSES**)

prendre en Avignon cinq cent francs d'or de qui il voulait.

En 1374, Giraud participa à la vente aux enchères des meilleurs draps de Marqués de FAVAS. Son frère Guillaume s'installa en Avignon en 1383 où il logea chez Guillaume BARBAN, facteur de Guillaume de FAVAS. Le 8 avril 1382, avec Pierre MARTIN de Montpellier, ils obtinrent une commande de corail de Guillaume de FAVAS à transporter à Beyrouth sur deux nefs.

Guilhem **DOUMERGUE**[38]

De 1337 à 1346, il était l'un des représentants du marchand avignonnais, François BARRAL à Chypre.

Jean **FOURNIER**[39]

En 1404, on le retrouvait consul des Français à Alexandrie. Il officiait dans le fondouk avec des prérogatives sur les marchands d'Avignon et de Montpellier. Il était mandaté par l'ensemble des marchands languedociens. François VIALAR et Garin BARDUC feront de lui leur fidéjusseur.

Jean **GRABELS**[40] (de)

En 1331, il était l'un des représentants de François BARRAL, marchand d'Avignon, à Chypre. Il figurait dans une enquête de 1339 comme négociant qui trafiquait avec Collioure, Majorque, Barcelone et Valence.

Pierre **GRAS**[41]

Dans le deuxième moitié du XIVe siècle, il était patron de la moitié d'une nef de Bayonne : la *Sanctus-Spirite*.

Le 20 septembre 1359, Simon d'APT, drapier de Marseille, lui échangeait un esclave barbaresque de vingt quatre ans contre quarante cordes de toiles de chanvre estimées à quarante florins. Le 9 septembre1368, en son nom et celui de ses copropriétaires, il louait une portion de cette nef alors en mouillage à Collioure à trois marchands de perpignan, Raymond TRAGINER, Antoine BLANCA et Jean ARNALD, en vue d'un voyage pour le Levant.

Pierre **GRIFFY**[42] (de)

Sa famille était originaire de Pise.

Il avait épousé en 1439, Jacoba, la fille de Pierre MORAGAS, poivrier montpelliérain et nièce de Thomas PINHOL, marchand de cette même ville. Elle était la veuve d'André PAVEZ, changeur. Pierre était parfois considéré comme un marchand de Narbonne comme par exemple en 1453 où il fait charger mille deux cent setiers de grain sur le *linh* d'un patron barcelonais pour les conduire à Barcelone. Il souscrivit pour ce transport une assurance de deux cent livres auprès de deux changeurs barcelonais.

Il fera partie de ces marchands italiens venus dynamiser le commerce montpelliérain en profitant des allégements fiscaux.

Jacques **GUILHEM**[43]

Il était issu d'une famille ancienne de Montpellier engagée très tôt dans le commerce. Il eut avec Jean COLOMBIER pour dédommagement deux nefs absoutes par le pape Urbain V en 1365. Malgré l'interdiction pontificale, les deux marchands vendirent une des nefs à un Génois, l'autre, à des Barcelonais.

De 1361 à 1367, Jacques et son frère étaient à la tête d'une des plus importantes maisons de commerce de Montpellier, se livrant à la fois au trafic des épices d'Orient et des draps du Nord et utilisant pour cela des correspondants à Bruges ou à Chypre, dont Joseph ZAPHET, et assurant au profit de la Papauté le transfert des revenus apostoliques de Chypre en Avignon. Sur la place de Montpellier, ils figuraient en même temps dans plusieurs métiers majeurs, avec une préférence pour celui de la draperie vermeille. Jacques devint consul de Montpellier à Rhodes en 1374. Par un mariage d'une des filles, les GUILHEM s'allièrent à Bernard SALAMON.

Giacomo et Puccino **ISBARRE**[44]

Marchands de Lucques habitant Montpellier. En 1371, ils obtinrent tous deux des lettres de bourgeoisie. Peu après, ils recevaient des lettres de sauvegarde qui stipulaient que l'administration de Charles IV, alors roi de France, les considérait comme bourgeois du royaume et leur donnait licence de commercer librement, surtout à Montpellier (27 mai 1323).

Par la suite, Puccino obtenait de nouveaux brevets de naturalisation grâce auxquels ses galères étaient autorisées à fréquenter les ports du royaume. Il s'installa à Nîmes : il figurait dans une enquête de 1332 et son testament reçu dans cette ville, le qualifiait de bourgeois, habitant de Nîmes.

Après sa mort, ses héritiers et associés (il s'agissait d'une compagnie à base familiale) étaient parmi les principaux créanciers de Pierre de BORDELAS, marchand de Montpellier.

Jacques **JOURDA**[45]

Il occupe la première place dans les archives montpelliéraines avec une série d'actes qui s'échelonnent de 1387 à 1400. Après cette date et jusqu'à sa mort en 1408, son nom n'apparaît plus qu'exceptionnellement.

Son véritable successeur ne fut pas un de ses enfants mais son neveu, Bernard SALAMON. Jacques s'était marié deux fois et avait eu deux enfants de chaque union. L'aîné, Jean, était né vers 1388, il avait vingt ans à la mort de son père et il mourut jeune vers novembre 1414 : son nom se trouve mentionné dans quelques contrats de transport comme témoin ; un seul contrat nous le montre comme expéditeur, il est présent dans quelques lettres de change et par deux fois il acheta de l'avoine. Enfin, il était chargé de récupérer des créances.

Son second fils, Pierre, mourut dans l'été 1420 ; changeur comme son père, il exerça le négoce à l'ombre de Bernard SALAMON, son principal exécuteur testamentaire.

Jacques JOURDA avait un frère, Guiraud, établi à Paris comme épicier qui était en relations d'affaires avec lui. Il semble que les relations avec le Levant et Paris constituaient l'essentiel des affaires de Jacques ainsi que celles de Bernard SALAMON.

Le 17 juin 1388, Jacques se faisait céder le tiers du nolis d'une nef génoise à deux ponts venue de Gênes à Aigues-Mortes et se rendait à Rhodes et à Alexandrie. Le 29 juin 1391, avec quatre autres marchands de Montpellier, il nolisait une nef en vue d'un voyage à Rhodes et à Alexandrie.

Jean **JOURDA**[46]

Il semble appartenir à la famille de Jacques JOURDA.

En 1388, il acheta le tiers des nolis de la *Sainte-Marie*, une nef génoise à deux ponts en partance pour Rhodes et Alexandrie.

Les **LAMANHANIA**[47]

De 1328 à 1330, on retrouvait les frères Pierre et Raymond dans les comptes pontificaux. En 1335, Pierre expédiait de l'argent depuis la province de Compostelle en Castille.

Un peu plus tard, un autre membre de cette famille très connue, Jacques, achetait des chevaux en Espagne pour le pape et la Chambre apostolique qui projetait de le charger de la transmission des revenus portugais.

Raymond **LATTES**[48] (de)

Il fut nommé en avril 1318, à la requête du roi de Majorque, capitaine des marchands languedociens aux foires de Champagne. Il semblait apparemment le dernier représentant dans ces rendez-vous commerciaux qui déclinaient.

Jacques **LESTROA**[49]

Originaire de Figeac.

Il était mêlé de près à l'activité commerciale des JOURDA. Il était qualifié dans les actes de marchand et de changeur. Dès1388, il était l'associé de Jacques JOURDA et après la disparition de ce dernier, il seconda Bernard SALAMON.

Bartolomeo **MANNI**[50]

Deo **MANNI**

Etienne **MANNI**

Louis **MANNI**

Florentin d'origine.

Il était le gendre de Deo AMBROGI le second et il s'associa à son propre gendre, Andréa di MARIANO, venu de Sienne ; tous deux développèrent des affaires de change avec Avignon, Gênes et la Catalogne. On rencontrait leurs noms dans les registres du premier tiers du XVe siècle et pendant plusieurs années ils apparurent dans le personnel politique qui administrait la ville.

Il fut consul des *pebriers sobeyrans* en 1416 et 1420 et fut le premier d'une longue lignée qui allait s'implanter à Montpellier : le changeur Deo MANNI fut consul de mer en 1454 et clavaire d'Aigues-Mortes en 1462. En 1482, apparaissait le *pebrier* Etienne MANNI qui fut régent des marchands navigants en 1487, mais ce fut en tant que changeur qu'il fut élu consul

majeur en 1497. En 1500, Louis MANNI fut nommé consul de mer.

Andréa **MARIANO**[51] (de) — Originaire de Sienne. Il était devenu le gendre de Bartolomeo MANNI, poivrier florentin. Il était associé aux entreprises commerciales de son beau père et devint consul de Montpellier en 1449. Il était en affaires avec Bernard SALAMON qui lui avait confié des marchandises pour aller les vendre à Alexandrie et rapporter en échange des épices. Il appartenait à ces marchands italiens qui bénéficièrent d'exemptions fiscales pour s'installer dans la cité languedocienne.

Guillaume **MORCIN**[52] — En juillet 1404, il organisait un départ avec une cargaison de blé chargée sur le bateau de Simon de PEYRA.

Guillaume **MORIN**[53] — En 1404, avec les frères FABRE, Jean BRUNET et Augustin SICARD, il nolisait le nef de Pierre MICHEL pour revenir à Aigues-Mortes en faisant une escale à Rhodes.

Les **NEVE** ou **NEU**[54] (de) — D'origine piémontaise (d'Alba), les NEVE allaient se fondre très facilement dans la classe marchande de Montpellier. En septembre 1349 l'archevêque d'Auch, alors lieutenant du roi en Languedoc recevait les frères Egidio et Filiberto ; ils versèrent trois cent cinquante livres pour que leur bourgeoisie soit confirmée par l'administration royale en 1363. Plus tard, le fils de Filiberto, Antoine était reçu à son tour. Ils achetèrent une maison dans le centre des affaires de la cité languedocienne. Antoine était le neveu de Tommaso BOSSAVINI ; ces deux familles restèrent liées puisque Segondin BOSSAVIN épousa quelque temps plus tard une Marguerite de NEVE.

Les NEVE prenaient une part très active dans le commerce maritime. Ils trafiquaient avec diverses régions de la Méditerranée dont la Sicile. Ils étaient plusieurs fois mentionnés dans le registre des droits d'entrée et de sortie du port d'Aigues-Mortes (1357-1358). Cette famille vint s'installer en Languedoc au moment où les Piémontais venaient en grand nombre se procurer des draps du pays aux foires de Montagnac et de Pézenas. Durant tout le XVe siècle, les NEVE ne cessèrent pas de figurer dans le personnel dirigeant de Montpellier : après le *pebrier sobeyran* Antoine, régent des marchands navigants de 1418 à 1429 et consul de mer en 1424, un Philibert, deuxième du nom, fut, en qualité de changeur jusqu'à six fois consul majeur (entre 1433 et 1459). Ce dernier expédiait des draps en Italie et au Levant notamment par Marseille ; il était en affaires avec Jean VITALIS en 1432 et participa à la liquidation des biens de Jacques COUR.

Un autre changeur de cette famille, Jean fut deux fois consul en 1464 et 1480. Etienne, encore un changeur qui fut le patron de la

galée de France *Notre-Dame-Saint-Louis* en 1470 et Guillaume, licencié ès lois furent anoblis. Ils devinrent bailes, Etienne en 1484 et Guillaume en 1494 ; par la suite, Guillaume fut aussi lieutenant du gouverneur de Montpellier (1463-1464).

Philibert **NEVERS**[55] (de)

Il était considéré comme un notable de cette ville. En 1433, il envoyait à Marseille, pour être embarquées sur le navire de Louis de PONT, quatre vingt onze pièces de draps destinées à Gaète et au Levant. Il utilisa très souvent les navires marseillais pour ses transports comme en août 1440 où il fit embarquer des marchandises (du miel) à Aigues-Mortes pour Marseille dans le but de les charger sur une nef en partance, pour Alexandrie.

Guillaume **PARA**[56]

Il était actif dans les premières années du XVe siècle et commerçait avec Alexandrie.

Guilhem **PARAIRE**[57]

Il transférait des fonds portugais pour la Curie d'Avignon vers 1352-1362.

Bernard **PELISSIER**[58]

En 1358 il se trouvait sur la coque *Sainte-Marie* commandée par Pierre ROGER ; il travaillait pour son compte et celui de Joseph ZAPHET mais cette coque fit naufrage.

Pierre **PEYROTES**[59] (de)
Simon **PEYROTES** (de)

Pierre, qualifié de changeur, était le père de Simon. Ils firent de nombreux achats pour le compte de la Chambre apostolique : Simon était chargé d'acheter des produits à Saint-Gilles et à Beaucaire de 1317 à 1319. Pierre fit un prêt de deux cent dix livres à Guilhem del POS aîné, bourgeois de Montpellier. En 1308, il fut consul majeur de la ville.

Guillaume **PICCATORIS**[60]

En avril 1440, il envoyait à Marseille quatre vingt quatre quintaux de pois par une barque. Pour éviter l'attaque des corsaires, l'expédition était faite sous le nom d'un marchand de Nice.

Guillaume **PIGNOL**[61]

Il allait régulièrement à Marseille pour échanger des draps contre des produits exotiques. Le 17 juin 1474, il livrait des draps de Languedoc, de France et d'Angleterre à Percival VENTO contre de l'alun. Cette même année, il commandait au Pisan Jacopo SALVIATO, du salpêtre destiné au roi de France. En février 1475, il chargea des draps sur le navire de Philippon SANTI de Villefranche pour le compte de ce même marchand marseillais qui se proposait de les expédier au Levant.

Guillaume **PINHOL**[62]

Il était en affaires avec Bernard SALAMON.

Le 29 avril 1367, le facteur de Guilhem MIR, drapier de Valence, lui achetait à Barcelone trente deux draps de France. Le 10 août 1371, avec Pierre BUGARRE, il protestait pour retrouver des marchandises volées par des pirates. (pour plus de précision sur cette affaire, voir l'article sur Pierre BUGARRE).

Jean **POROLE**[63]

En avril 1390. il désigne deux marchands de Barcelone ses procureurs pour récupérer une bulle papale absolvant le nef de Durand GARCIA, marchand de Barcelone. Les bateaux barcelonais bénéficiaient à l'occasion de bulles pontificales en faveur de Montpellier.

Jacques **PROXIDA**[64] (de)

I1 était d'origine napolitaine et résidait le plus souvent à Montpellier ; cependant, il était aussi dit de Béziers (documents du 21 août 1436) ou de Narbonne.

En 1426, il était l'agent de Jean VITALIS, changeur de Narbonne. En 1432 il fit partie avec Segondin BOSSAVIN et Lorenzo CERVELLI des trente six Montpelliérains intéressés au voyage de la galée de Narbonne. Il fut en affaires avec Bernard SALAMON et acheta une maison dans le centre des affaires de Montpellier.

Raimond **PUECH**[65] (de)

En 1400 il était le représentant à Avignon et à Montpellier d'une société appartenant à deux marchands de Barcelone : Ramon de NAVEL et Johan de JUNYENT. Certainement prospère, la société fut reconduite en 1404 puis en 1410. Raimond devait être d'origine barcelonaise.

Pierre **PUYSEC**[66] (de)

Marchand de Narbonne habitant Montpellier.

En 1370, il fut chargé avec Raymond LIRAL, par les consuls de Montpellier, d'acheter une nef perpignanaise à deux couvertes, la *Saint-Etienne* ; cet achat ne fut pas ratifié par les consuls. En octobre 1375, il participait au chargement à Leucate d'une nef de Barcelone, la Sainte-Catherine, aux côtés de Joseph ZAPHET, Jean de SERIERES et Guilhem MASSONIER.

Par lettres du 16 octobre 1382, les consuls de Montpellier le nommaient patron de la nef à deux ponts *Saint-Jean- Baptiste-Sainte-Marie-Madeleine*, qui partait notamment en Égypte grâce à une concession pontificale. Une escale était prévue à Marseille.

Au printemps 1383 il fut à nouveau le patron de cette nef qui appartenait à des armateurs montpelliérains et narbonnais et qui partait pour le Levant ; il accomplit une autre traversée en 1385.

Arnaud **RAYNAUD**[67]

Le 9 mars 1381, il confiait Guillaume PALME une commande de corail à transporter à Alexandrie. De plus il fut le procureur de deux Génois dans le but de régler la succession de Joseph

ZAPHET, marchand de Chypre, habitant Montpellier.

Le 22 mars 1382, il exposait au Conseil de Marseille que le patron d'une nef de Narbonne venant de Syrie désirait décharger ses marchandises à Marseille à condition qu'elles ne soient pas trop taxées par la douane et qu'il n'y ait pas de représailles. Le Conseil donna son accord.

Bernard **ROARD**[68]

On retrouve souvent son nom dans les minutes notariales marseillaises de 1325 à 1340.

En 1334, le *linh Sainte-Marie* lui appartenait. En 1336, ce même bateau chargeait à Marseille des marchandises pour le royaume de Naples. Son cas était un peu à part puisqu'il y avait très peu de Montpelliérains dans ce trafic Marseille-Italie du Sud avant la fin du XIVe siècle.

Dans un texte, il était question de lui et de Pierre PAUL, marchand d'Aigues-Mortes, revenant de Chypre et d'Arménie sur une nef sicilienne, poussés par une tempête sur les rivages de Calabre. Leurs marchandises ainsi que celles d'autres montpelliérains (Pierre et Jean TEINTURIER et Guillaume d'ALP), constituées essentiellement de sucre, poivre et étoffes d'Orient, furent pillées par des Calabrais. En représailles, furent saisies à Montpellier neuf trousseaux de draps appartenant à huit marchands marseillais. Cette marque fut à l'origine de nombreux problèmes entre les négociants provençaux et languedociens.

Pierre **ROCH**[69]

Il était originaire de Saint-Antonin.

Au début du XIVe siècle. il était le principal associé de Gérard DELAPORTE, marchand de Montpellier. Il trafiquait la cochenille avec le royaume de Valence

Pierre **ROGER**[70] (ou **ROGIER**)

En 1343, il dirigeait la nef *Saint-Clément.* En 1356, il était nommé consul des marchands de Montpellier à Chypre.

Le 17 novembre 1358, cette même nef, autrement dite coque Sigala, sous le commandement de Pierre, arrivait à Aigues-Mortes ; elle venait de Chypre. Une trentaine de marchands s'étaient associés pour ce voyage : Jean et Jacques de VITALIS, Raymond VILLELE, Bernard BARTHELEMY Bernard BERANGER, Guillaume de CAMPAGNAC, Bernard JAUBERT, Bernard PELISSIER, Bernard de GAILLAC... La valeur de la cargaison transportée dépassait cent quatre vingt dix mille florins : sucre en pains, sucre en poudre, cassonade, poivre, gingembre, cannelle, noix de muscade, eau de rose, encens, mastic...

Estève **ROGIER**[71]

Originaire d'Aurillac.

En 1330 des Génois s'emparèrent de sa cargaison de draps et de fourrures qui faisait route d'Aigues-Mortes vers Valence. Il perdit dans les mêmes conditions une autre cargaison de cuirs

appartenant aussi à d'autres Montpelliérains au large du cap d'Agde qu'il faisait transporter de Valence à Aigues-Mortes. En 1333, un grave accident éclata à son détriment : la *taride*, chargée de froment en Sicile, qu'il conduisait vers Collioure et Aigues-Mortes, fut détournée à Valence où il fut considéré comme complice des Génois, ennemis du roi d'Aragon ; il fut emprisonné pendant trois mois. En réparation le Parlement de Paris lui accorda une lettre de marque en 1336.

Le 17 octobre 1344, il obtint l'autorisation d'exporter trois chevaux de Valence vers le Languedoc.

Gayraud **ROGIER**[72]

Il figurait dans une enquête de 1339 où il était mentionné comme négociant trafiquant avec Collioure, Majorque, Barcelone et Valence. Il était le principal facteur et associé de Guilhem d'ORLHAC. Ils sont cités à treize reprises dans les registres pour les années 1304 A1321.

Beltramis **SAGIO**[73] (de)

Le 19 novembre 1300, il était le procureur du Marseillais Jean FABRE et recevait du Chypriote François, marchand d'épices, les marchandises que Jean lui avait laissées en garde (cuirs et épices).

Bernard **SALAMON**[74]

Il fut très vite associé aux activités commerciales diverses de son oncle, Jacques JOURDA. Il était apparenté selon toute vraisemblance à d'autres marchands portant le même nom que lui et qui étaient actifs à Montpellier dans la première moitié du XIVe siècle comme ce Guilhem SALAMON, drapier à Montpellier en 1327. Au début du XIVe siècle, il participait activement aux relations avec le Levant en association avec des Marseillais.

Le 23 septembre 1417, il confiait à Georges BALSA de Montpellier, une commande en draps à transporter au Levant sur la nef Saint-Georges, actuellement à Aigues-Mortes, dont le patron était André NICOLAY de Marseille.

Un peu plus tard, Firmin SALAMON figurait dans le registre des consuls et curiales de Montpellier en tant que marchand ou *pebrier*. Bernard SALAMON avait quatre frères dont deux, Jean et Pierre se tinrent à l'écart du commerce. Béranger participa au moins à deux voyages vers le Levant, une fois comme apprenti, l'autre comme commanditaire ordinaire mais à partir de 1391, il n'y a plus de traces de lui dans les archives. Les deux aînés, Guiraud et surtout Bernard. allaient jouer un rôle essentiel pour le commerce montpelliérain. Bernard figurait parmi les *pebriers sobeyrans.*

Bernard SALAMON se maria deux fois : en première noce, il épousa Catherine, fille du drapier montpelliérain Pons GUILHEM ; de cette façon, Bernard s'alliait à une véritable dynastie commerciale qui avait été à la tête d'une importante

société se livrant au trafic des épices d'Orient et des draps du Nord, assurant le transfert des revenus apostoliques de Chypre à Avignon, mais qui au début du XVe siècle, semblait ruinée. Devenu veuf, il se maria avec Agnès de BARJAC qui mourut en 1423 lui laissant une unique fille, Jacoba, âgée de quelques jours. Bernard mourut à son tour à la fin de l'année 1433 ; il n'y eut pas de succession.

Mathieu **SALICATES**[75] (de)

Au début du XIVe siècle, il était le facteur de la société des ALAMANDIN à Gênes. Sa procuration avait été établie par Etienne VIDAL, notaire à Montpellier, le 23 février 1305 ; elle fut renouvelée par le même notaire le 16 avril 1309.

Peu après, les Génois saisissaient dans sa boutique et dans celle de Pierre AMALRIC, des marchandises arrivant de Tunis via Marseille pour le compte d'un autre Montpelliérain, Pierre MARTIN, car elles étaient passées par Majorque ; Gênes et le Royaume de Majorque étaient alors en guerre.

Jean **SERIERES**[76] (de)

Il occupait principalement l'activité de changeur. Il était considéré comme un bourgeois.

En octobre 1375, il participait au chargement à Leucate d'une nef de Barcelone, la Sainte-Catherine aux côtés de Pierre de PUYSEC, Joseph ZAPHET et Guilhem MASSONIER. Le 27 janvier 1378, avec trois autres négociants languedociens dont Joseph ZAPHET, ils envoyaient Bernard d'AUTIGNAC acheter une nef à Gênes et la ramener sur les côtes languedociennes.

Nicolas **SERRAT**[77]

En octobre 1446, il achetait à deux Juifs d'Aix douze charges d'amandes livrables à Marseille ; bien que cela ne soit pas précisé, il semblerait que ce chargement d'amandes était destiné au Levant car un départ était proche.

Laurent **SERVELLI**[78]

Marchand de Florence habitant Montpellier.

II était bourgeois de la cité languedocienne. En avril 1440, il fit charger dix sept sacs de violettes sur une barque à destination de Marseille ; un brigantin catalan s'empara de cette barque à Aigues-Mortes. Les corsaires amenèrent la barque et sa marchandise à Collioure, et l'ensemble remis au viguier de Sérignan. Ce dernier estima les dommages avant qu'une marque soit concédée.

Pierre **SOLASI**[79]

Le 17 janvier 1400, Jean FOURNIER, Bartholomé BERA, Bernard TAPAREL et Jean VIDAL étaient réunis dans le fondouk vénitien à Alexandrie et élisaient Pierre pour représenter la commune d'Avignon à Alexandrie. Quelques jours plus tard, il était désigné dans un acte enregistré par un notaire

vénitien, consul de France et de Marseille.

Bernard **TAPAREL**[80]

Marchand de Montpellier. (?)

Il s'associa avec Barthélémy BERA et à deux Génois de Montpellier, Antonio de Grimaldo et Angelo SIBO pour aller à Alexandrie. Pour cela, ils nolisèrent le bateau *Sainte-Marie-Saint-Nicolas* de Novello LARCHARIO et arrivèrent en Égypte le 8 décembre 1399. Les marchandises qu'ils transportaient étaient des sacs de toiles, des draps, du vin et du miel. Le 17 janvier 1400, il participa dans le *fondouk* vénitien avec d'autres négociants languedociens à l'élection d'un consul pour représenter la commune d'Avignon à Alexandrie.

Ysarn et Pierre **TEINTURIER**[81]

Ils étaient bourgeois de cette ville. En février 1411, Ysarn obtenait des consuls une réduction de taille en considération de la nef qu'il avait fait refaire deux fois et qui s'était perdue à Marseille.

En 1429, il fit appel à Jean FORBIN pour récupérer des marchandises qu'un corsaire marseillais avait volées. Ils traitaient leurs affaires avec Gilles de SARRET, Antoine et Philibert de NEVE et des Florentins vers le milieu du XVe siècle. Ils trafiquaient aussi avec la Sicile.

Michel **TEINTURIER**[82]

Il était allié à la famille FORBIN et devait appartenir à la même famille que Ysarn et Pierre.

Le 19 avril 1446, il était le patron de la *Notre-Dame-Saint-Denis* et allait prendre livraison de Madeleine, galée de Rhodes, dont Jacques COEUR fit l'acquisition pour accroître la flotte des galées de France. Cette même année, il favorisa à Alexandrie l'évasion d'un esclave chrétien mais, pour conserver la bienveillance des musulmans, COEUR le renvoya et se sépara de Michel. Il devint alors un adversaire impitoyable du grand argentier lors de son procès.

Barthélemy **TEULIER**[83]

Il était parfois dit « de Narbonne » et considéré comme un marin d'expérience pour mener les expéditions vers le Levant. Vers 1345, il était le patron de la nef *Sainte-Marie-de-Vauvert* qui appartenait aux armateurs de Montpellier et de Narbonne.

Pour ce voyage, Julien de CASAULX confia du corail pour une valeur de près de deux mille florins ; la commande précisait que le bateau irait d'abord à Leucate, puis à Aigues-Mortes et enfin à Beyrouth.

Barthélemy **TEULIER** Jove

Il semblerait que son fils, portant le même nom que lui, participait activement au commerce du Levant ; les voyages de 1380, 1383, 1384 et 1391 apparaissaient être de son fait puisque

quarante six ans séparent le premier voyage de ceux-ci. Il demeura en étroit rapport avec Jacme OLIVIER qui l'avait vu grandir, ce qui atteste d'une présence réelle de cette famille à Narbonne. En mai 1380, il était le patron du *Saint-Jean-Baptiste et Sainte- Marie-Madeleine* alors aux îles de Marseille et promettait de porter une commande de Julien de CASAULX à Beyrouth en passant d'abord à Leucate puis à Aigues-Mortes.

Le 8 novembre 1381, il possédait une nef en escale à Marseille venant de Beyrouth et vendait un esclave prénommé Georges, Tatar de quinze ans, au Marseillais Charles ATOUS, qu'il déclarait avoir acheté à Rhodes le 14 mai 1381. Quelques mois plus tard, il en cédait un second à un Barcelonais.

En 1383 et 1384, Jacme OLIVIER lui confia deux commandes successives à transporter à Alexandrie sur des nefs de Narbonne chargeant à Leucate.

André **TILHOL**[84]

De 1398 à 1404, il habitait Alexandrie. Il importait du grain, des fruits et renvoyait des épices à Aigues-Mortes. En 1400 et 1402, il recevait, avec Raymond d'AFRIANO deux commandes du Montpelliérain Jean de LA SERIA et du Marseillais Bertrandet de JERUSALEM à porter sur la nef de Jean BOTON qui partait pour le Levant (Alexandrie).

En octobre 1404, il vendait dans le *fondouk* des Vénitiens à Alexandrie du tissu au nom de Marc GUILLAUME, drapier de Montpellier. A cette même date il était en compagnie d'Armand DURAND dans le *fondouk* des Vénitiens.

Denis **VAQUIERES**[85]

En octobre 1324, il commandait des pièces de drap de Montolieu à un négociant de Salon.

Pierre **VIDAL**[86]

De 1359 à 1361, il participait aux opérations financières et au trafic avec la Cour pontificale d'Avignon.

Joseph **ZAPHET**[87] (ou **SAPHET**, ou **ZAFFETI**)

Marchand de Famagouste, bourgeois de Montpellier.

Son père était déjà qualifié de bourgeois de Famagouste et il lui transmit un certain pécule. Joseph naquit entre 1320 et 1330 et sa vocation commerciale vint tout naturellement après celle de son père. En 1358, il figurait dans le registre d'entrées du port d'Aigues- Mortes. Cette même année, il investit quinze mille florins en poivre, gingembre, girofle, cannelle, muscade sur la coque *Sainte-Marie* venant de Chypre et arrivant à Aigues-Mortes.

Cette coque était alors sous le commandement de Pierre ROGER. Pour ce voyage, Joseph avait confié ses marchandises au Montpelliérain Bernard PELISSIER ; hélas cette coque fit naufrage et il ne récupéra quasiment rien. Pendant cette période, Joseph résidait habituellement à Chypre. En 1360 et 1363, il se

trouvait toujours dans l'île et était le correspondant des frères GUILHEM de Montpellier.

En 1364, Joseph ZAPHET décida de s'installer à Montpellier puis, le 30 octobre, il prêta serment devant les consuls de la ville et devint ainsi citoyen et bourgeois de cette ville. A partir de ce moment là, il jouit de la considération des autres marchands qui traitaient avec lui. Le 24 juillet 1372, il fut arbitre dans un différent entre poivriers, en octobre 1375, il participa au chargement à Leucate d'une nef de Barcelone, la *Sainte-Catherine*, aux côtés de marchands languedociens comme Pierre de PUYSEC, Jean de SERRIERES et Guilhem MASSONIER.

A Leucate, Joseph était représenté par son facteur, le Génois Grégoire de NIGRO. Le 27 janvier 1378, il s'entendit avec trois autres montpelliérains, Arnaud de LAR, Arnaud RAYNAUD et Jean de SERRIERES, pour déléguer à Gênes un procureur, Bernard d'AUTIGNAC, marchand de Montpellier, chargé de négocier l'achat d'une nef à deux ou trois ponts et de l'amener sur la côte languedocienne.

En 1380, Joseph ZAPHET revendiquait la propriété de cent deux pièces de drap incluses d'un chargement saisi par en Aragon ; une plainte dans le but d'obtenir une marque fut portée auprès du roi. On fit valoir que Joseph n'était pas Chypriote mais bourgeois de France et habitant d'Aigues-Mortes car sous la domination navarraise, il fallait que les bourgeois royaux de Montpellier se soumettent à l'obligation de demeurer pour un temps à Aigues-Mortes. Le 30 juin 1380, les draps lui furent restitués.

Joseph ZAPHET mourut vers 1381 et son testament impliquait la donation d'une partie de ses biens à des Chypriotes

---

[1] Dossier préparé avec la collaboration de Delphine Roques, qu'elle soit remerciée.

E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce de Marseille*, Tome II, Marseille, 1951, p. 240. ; B. DOUMERC, « Documents commerciaux en langue d'oc enregistrés à Alexandrie par les notaires vénitiens (fin XIVe-début XVe) », *Annales du Midi*, 99, 1987, pp. 227-244, p. 232 et « Les marchands du Midi à Alexandrie au XVe siècle », *Annales du Midi*, 97, 1985, pp. 269-284, p. 277.

[2] J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois de Montpellier au Moyen Âge », dans *Recueil de mémoires et travaux de la Société d'Histoire du droit et des anciens pays de droit écrit, Mélanges Pierre Tisset*, fascicule IV, Montpellier, 1970, pp. 93-131, p. 105, 106.

[3] J. COMBES, « Les papes d'Avignon et le Languedoc méditerranéen », dans *Ecoles antiques de Nîmes*, Nouvelle série n° 4, Nîmes, 1969, pp. 37-69, p. 41, 56-57.

[4] G. ROMESTAN, « Les marchands de Montpellier et la leude de Majorque pendant la première moitié du XIVe siècle », dans, *LIII Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Montpellier, 1982, pp. 257-264.

[5] J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois... », *op. cit.*., p. 123.

[6] J. COMBES, « Montpellier et les foires de Champagne», dans *Actes du 96` Congrès national des Sociétés Savantes*, Toulouse, 1971, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Paris, 1978, pp. 381-428, p. 385-386.

[7] J. COMBES, « Les ports languedociens au XIVe et au début du XVe siècle », dans Montpellier et le Languedoc au Moyen Age, *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, XX, 1990, pp. 39-66, p. 59.

[8] J. COMBES, « Un marchand de Chypre, bourgeois de Montpellier », dans *Etudes médiévales offertes à Monsieur le Doyen Augustin Fliche*, Montpellier, 1952, pp. 33-39, p. 34.

[9] J. COMBES, « Les ports languedociens... », *op. cit...*, p. 59 et « Un marchand de Chypre... », *op. cit...*, p. 38.

[10] J. COMBES, « Un groupe d'hommes d'affaires montpelliérains... », *op. cit..*, p. 95-96, 117.

[11] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 283.

[12] B. DOUMERC, « Documents commerciaux en langue d'oc enregistrés à Alexandrie par les notaires vénitiens (fin XIVe-début XVe siècle) », *Annales du Midi*, 99, 1987, pp. 227-244, p. 230-231 et « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit..*, p. 272, 278.

[13] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 156.

[14] J. COMBES, « Un groupe d'hommes d'affaires montpelliérains à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe », dans Montpellier et le Languedoc au Moyen Age, *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, XX, 1990, pp. 85-120, p. 95-96, 117.

[15] A. C. MARIN, « L'immigration à Montpellier au XVe siècle d'après les registres d'habitanage (1422-1442) », dans *l10 Congrès national des Sociétés savantes*, Montpellier 1985, Paris, 1986, 2 vol., tome II, pp. 99-123, p.102, 104, 107.

[16] J. COMBES, «Une marque française contre les marchands piémontais d'Avignon », dans *Studi in memoria di Federigo Melis*, 1978, pp. 239-249, p. 243-244 ; G. LARGUIER, *Le drap et le grain en Languedoc*, *op. cit..*, p. 127 ; A.-C. MARIN, « L'immigration à Montpellier... », *op. cit..*, p. 108.

[17] B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit..*, p. 277.

[18] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 280.

[19] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 129, 283.

[20] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 342, 380, 418, 419, 433, 456, 471, 472, 483, 484, 609, 635, 644, 653.

[21] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 437, 620.

[22] J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois... », *op. cit..*, p.104-105.

[23] P. C. TIMBAL, « La succession de Raymond de COLET, marchand de Montpellier au XIVe siècle », dans *Recueil de mémoires et travaux de la Société d'Histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, *Mélanges Roger Aubenas*, Montpellier, 1974, pp. 737-741.

[24] J. COMBES, « Les ports languedociens... », *op. cit..*, p. 58.

[25] M. VALLS, « Le livre de compte de Pierre Colombier, facteur de Jacques Coeur (1444-1445) », dans Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, *Etudes languedociennes offertes en hommage à Jean Combes*, XIX, 1991, pp. 115-12I. B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit..*, p. 273, 281, 283.

[26] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 621.

[27] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 620.

[28] G. ROMESTAN, « Les marchands de Montpellier et la leude de Majorque... », *op. cit..*, p. 261, 262.

[29] J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois... », *op. cit..*, p. 103-104. ; G. LESAGE, *Marseille angevine*, Paris, 1950, p. 115-117.

[30] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 146.

[31] B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit..*, p. 277.

[32] H. BRESC, « Marchands de Narbonne et du Midi en Sicile (1300-1460), dans *XLV Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, 1973, pp. 93-99, p. 96.

[33] J. COMBES, « Un groupe d'hommes d'affaires montpelliérains... », *op. cit.*., p. 108.

[34] J. COMBES, « Les papes d'Avignon et le Languedoc... », *op. cit.*., p. 40, 58, 61, 63.

[35] J. HEERS, « Entre Gênes et Barcelone... », *op. cit.*., p. 534.

[36] G. ROMESTAN, « Les marchands languedociens... », *op. cit.*., p. 127, 155.

[37] C. BARNEL, « Les Favas, une famille de drapier dans la Marseille angevine, 1302-1473 », *Provence Historique*, 1989, pp. 367-383, p. 370. ; E. BARATIER, F. REYNAUD, Histoire du commerce..., *op. cit.*., p. 238.

[38] J. COMBES, « Les papes d'Avignon et le Languedoc... », *op. cit.*., p. 56.

[39] B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit.*., p. 272-273.

[40] J. COMBES, « Les papes d'Avignon et le Languedoc... », *op. cit.*., p. 56.

[41] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit.*., p. 252.

[42] A.-C. MARIN, « L'évolution démographique de Montpellier... », *op. cit.*., p. 102, 104, 106, 107 ; J. HEERS, « Entre Gênes et Barcelone... », *op. cit.*., p. 530.

[43] J. COMBES, « Les ports languedociens... », *op. cit.*., p. 58 ; « Un groupe d'hommes d'affaires montpelliérains... », *op. cit.*., p. 89. ; J. COMBES, « Un marchand de Chypre... », *op. cit.*., p. 36.

[44] J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois... », *op. cit.*., p. 121.

[45] J. COMBES, « Un groupe d'hommes d'affaires montpelliérains... », *op. cit.*., p. 85-117.

[46] J. COMBES, « Les ports languedociens... », *op. cit.*., p. 60.

[47] J. COMBES, « Les papes d'Avignon et le Languedoc... », *op. cit.*., p. 41, 57.

[48] J. COMBES, « Montpellier et les foires de Champagne », *op. cit.*., p. 385.

[49] J. COMBES, « Un groupe d'hommes d'affaires montpelliérains... », *op. cit.*., p. 95-97, 104.

[50] J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois... », *op. cit.*., p. 124.

[51] A.-C. MARIN, « L'évolution démographique de Montpellier... », *op. cit.*., p. 102, 106, 107. ; J. HEERS, « Entre Gênes et Barcelone... », *op. cit.*., p. 530.

[52] B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit.*., p. 278.

[53] B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit.*., p. 277.

[54] J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois... », *op. cit.*., p. 125-126 ; H. BRESC, « Marchands de Narbonne et du Midi... », *op. cit.*., p. 96.

[55] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit.*., p. 346, 421, 608-609, 610-611.

[56] B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit.*., p. 277.

[57] J. COMBES, « Les papes d'Avignon et le Languedoc... », *op. cit.*., p. 37.

[58] J. COMBES, « Un marchand de Chypre... », *op. cit.*., p. 36.

[59] J. COMBES, « Les papes d'Avignon et le Languedoc... », *op. cit.*., p. 40, 56.

[60] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit.*., p. 609.

[61] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit.*., p. 366, 620, 621.

[62] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit.*., p. 280, 467 ; J. COMBES, « Un groupe d'hommes d'affaires montpelliérains... », *op. cit.*., p. 104.

[63] J. COMBES, « Les ports languedociens... », *op. cit.*., p. 62.

[64] A.-C. MARIN, « L'immigration à Montpellier... », *op. cit.*., p. 102, 103, 106. ; J. COMBES, « Béziers dans les premières décennies du XVe siècle» , *op. cit.*., p. 234 ; J. HEERS, « Entre Gênes et Barcelone... », *op. cit.*., p. 522.

[65] J. HEERS, « Entre Gênes et Barcelone... », *op. cit..*, p. 530.

[66] E. BARATIER, « Marseille et Narbonne... », *op. cit..*, p. 91 ; J. COMBES, « Les ports languedociens... », *op. cit..*, p. 59 ; G. LARGUIER, *Le drap et le grain en Languedoc...*, *op. cit..*, p. 128.

[67] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 234. ; J. COMBES, «Un marchand de Chypre... », *op. cit..*, p. 38-39.

[68] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 155, 276.

[69] G. ROMESTAN, « Les marchands languedociens... », *op. cit..*, p. 127.

[70] J. COMBES, « Les ports languedociens... », *op. cit..*, p. 57.

[71] G. ROMESTAN, « Les marchands languedociens... », *op. cit..*, p. 125, 126, 127, 155.

[72] G. ROMESTAN, « Les marchands de Montpellier et la leude... », *op. cit..*, p. 263.

[73] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 211.

[74] J. COMBES, « Un groupe d'hommes d'affaires montpelliérains... », *op. cit..*, p. 85-120 ; « Quelques remarques sur les bourgeois... », *op. cit..*, p. 103 ; E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 241.

[75] J. COMBES, « Montpellier et les foires... », *op. cit..*, p. 391, 392, 393.

[76] J. COMBES, « Quelques remarques sur les bourgeois... », *op. cit..*, p. 103 ; « Un marchand de Chypre... », *op. cit..*, p. 38.

[77] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 612.

[78] J. COMBES, « Le port de Sérignan... », *op. cit..*, p. 19.

[79] B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit..*, p. 272, 276.

[80] B. DOUMERC, Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit..*, p. 272, 276.

[81] J. COMBES, « Les ports languedociens... », *op. cit..*, p. 63 ; E. BARATIER, F. REYNAUD, Histoire du commerce..., *op. cit..*, p. 606 ; H. BRESC, « Marchands de Narbonne et du Midi... », *op. cit..*, p. 96.

[82] E. BARATTER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 348-349.

[83] E. BARATIER, « Marseille et Narbonne... », *op. cit..*, p. 90, 91 ; J. COMBES, « Les ports languedociens... », *op. cit..*, p. 56 ; E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 234, 252 ; G. LARGUIER, *Le drap et le grain en Languedoc...*, *op. cit..*, p. 117, 127, 130.

[84] B. DOUMERC, « Les marchands du Midi à Alexandrie... », *op. cit..*, p. 277 ; E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce...*, *op. cit..*, p. 240.

[85] E. BARATIER, F. REYNAUD, *Histoire du commerce…*, *op. cit..*, p. 143.

[86] J COMBES, « Les papes d'Avignon et le Languedoc... », *op. cit..*, p. 41.

[87] J. COMBES, « Un marchand de Chypre... », *op. cit..*, p. 33-39.